

L'herbicide Chateau^{MD} WDG, un inhibiteur PPO, fonctionne comme une barrière à la surface du sol afin de fournir un contrôle résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges tenaces et graminées nuisibles.

Chateau^{MD} WDG

Avantages

- Contrôle résiduel de longue durée en prélevée des feuilles larges, en plus une répression des graminées
- Chateau demeure là où il a été appliqué et ne va pas se lessiver ou s'évaporer
- Herbicide du Groupe 14 (inhibiteur PPO) qui fonctionne différemment de plusieurs autres herbicides couramment utilisés, contribuant à lutter contre la résistance
- La barrière d'herbicide ne doit pas être remuée après l'activation
- Procure de la souplesse au niveau de la période d'application

Cultures homologuées

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| • Asperges | • Menthe établie (menthe poivrée et menthe verte) | • Arbres à noix |
| • Bleuets (en corymbe et nains) | • Poivrons de plein champ | • Fruits à pépins |
| • Brocoli | • Ail | • Pommes de terre (l'ouest du Canada seulement) |
| • Céleri | • Vignes | • Fraises |
| • Oignons secs | • Houblon | • Patates douces |

Renseignements généraux

- L'humidité est nécessaire pour activer Chateau au sol et obtenir un contrôle des mauvaises herbes (1 cm de pluie ou irrigation)
- Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées
- Des dommages significatifs à la culture peuvent survenir à la suite d'applications effectuées sur des sols au drainage médiocre ou sous des conditions froides et humides
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut soulever des poussières traitées et ainsi se déposer sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver
- Un traitement sur des cultures qui ne sont pas en dormance ou lorsque les sols ont été inondés après l'application peut causer des dommages inacceptables à la culture, incluant des pertes de rendements
- Utiliser un volume d'eau approprié, de manière à obtenir une bonne couverture du sol
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes
- Des dommages peuvent survenir si Chateau entre en contact avec les fruits ou le feuillage
- NE PAS mélanger en réservoir avec Dual II Magnum^{MD}



Informations techniques

HERBICIDE

> Groupe 14

MATIÈRE ACTIVE

> flumioxazine 51,1%

FORMAT

> Caisse de 4 x 1,13 kg

DÉLAI AVANT LA PLUIE

> Nécessite ½ pouce de pluie ou d'irrigation pour une activation

HOMOLOGATION

> 29231

Informations d'utilisation particulière

MAUVAISES HERBES
SUPPRIMÉES

DOSE

IAR

INFORMATION SUR L'APPLICATION

POMMES, VIGNES, ARBRES À NOIX, POIRES

<p>Vergereffe du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>280 g/ha (113,3 g/acre) Sur des sols à texture grossière ayant <5% MO 420 g/ha (170 g/acre) Sur des sols à texture moyenne ayant <5% MO</p>	<p>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Château peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate, présent sous forme de sel isopropyl amine et de potassium, pour éliminer les mauvaises herbes émergées. Consulter les étiquettes respectives des produits pour l'association du mélange en réservoir pour les doses, recommandations supplémentaires, restrictions et précautions. Respecter l'étiquette la plus stricte quant aux limitations et précautions du(es) produit(s) à utiliser dans le mélange en réservoir. Appliquer seulement sur les arbres établis et en santé. Ne pas traiter lorsque les plants subissent un stress causé par les insectes, maladies, ravageurs ou aux dommages hivernaux, lors de la plantation ou sous toute autre forme de stress. L'herbicide Château devrait être appliqué comme un traitement uniforme de pleine surface au sol du verger, ou comme traitement uniforme en bande dirigée à la base du tronc Maximum deux applications par saison de croissance Ne pas faire deux traitements consécutifs moins de 30 jours après la première application Éviter un contact direct ou indirect de la pulvérisation avec le feuillage et l'écorce verte (incluant les vignes sans écorces; à l'exception des gourmands) Ne pas appliquer à moins de 100 mètres des poiriers non-dormants</p>
		<p>60 APPLICATION SUR LES POMMIERS ET POIRIERS Ne pas traiter les pommiers ou les poiriers établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact de la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe, d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré Dans les pommiers, ne pas appliquer après le débourrement à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits Toutes les applications dans les poiriers ou à moins de 100 mètres de poiriers doivent être effectuées après la fin de la récolte à l'automne ou au moins 2 mois avant le débourrement au printemps Ne traiter que les poiriers en dormance</p>
		<p>60 APPLICATION SUR LES VIGNES Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 2 ans Ne pas appliquer sur les vignes qui ne sont pas supportées par un treillis ou un tuteur, à moins qu'elles ne tiennent solidement sur pied Les nouvelles plantations de variété franc de pied (plantées sur leurs propres racines), comme le raisin Concord, devraient être plantées de telle sorte que toutes les racines se trouvent à au moins 20 cm sous la surface du sol, pour pouvoir être traitées. Dans certaines situations, ceci peut nécessiter un buttage autour des nouveaux cep, de sorte qu'une fois la butte stabilisée, son sommet se situe à 10-12,5 cm au-dessus du sol du vignoble. APPLICATION DANS LES VIGNES À JUS, À VIN ET RAISINS SECS Ne pas appliquer entre le débourrement et la récolte finale, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive, et que l'opérateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits. Les traitements effectués avec des écrans pendant cette période ne devraient pas se faire avec du glyphosate ni de produits contenant du glyphosate. RAISINS POUR LA TABLE – PÉRIODE D'APPLICATION L'herbicide Château peut être appliqué pendant la période qui suit la récolte finale à l'automne Ne pas appliquer après le débourrement au printemps</p>

MAUVAISES HERBES
SUPPRIMÉES

DOSE

IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

ASPERGES

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>280 g/ha (113,3 g/acre) 420 g/ha (170 g/acre)</p>		<p>Appliquer sur les asperges en dormance établies depuis au moins un an Traiter au moins 3 semaines avant l'émergence des turions avec une irrigation ou des précipitations fournissant de 1-2 cm d'eau pour activer l'herbicide, sinon des dommages pourraient en résulter Des dommages inacceptables à la culture risquent de survenir si le produit est appliqué sur des asperges non dormantes Ne pas travailler le sol dans les 60 jours avant l'application au printemps Le sol peut être travaillé après la récolte des turions avant l'application de l'herbicide Chateau et l'émergence du feuillage plumeux Le sol travaillé qui est projeté sur le feuillage plumeux peut causer des taches Si Dual II est utilisé pour améliorer le contrôle des graminées, appliquer l'herbicide Chateau à la fin de l'automne, après la tonte du feuillage plumeux, et traiter avec Dual II au printemps. L'application de l'herbicide Chateau à l'automne permet l'activation du produit et une réduction des risques de dommage à la culture— traitez après la tonte du feuillage plumeux et avant que le sol gèle. Pour les traitements à l'automne, le feuillage plumeux peut être coupé à une hauteur de 12-18 pouces. Cela permet une couverture de neige adéquate et la pulvérisation d'atteindre le sol. Une tonte au printemps ne réduit pas l'effet résiduel.</p>
--	--	--	---

BLEUETS (en corymbe)

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>280 g/ha (113,3 g/acre) 420 g/ha (170 g/acre)</p>	7	<p>Ne pas traiter après le débourrement à moins d'utiliser un équipement d'application muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'opérateur puisse garantir que la dérive du produit ne va pas entrer en contact avec les fruits ou le feuillage Un maximum de deux applications par saison de croissance Ne pas faire de traitement dans les 30 jours suivant la première application Ne pas appliquer sur les bleuets en corymbe établis de moins de 2 ans</p>
--	--	---	---

BLEUETS (nains)

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>140 g/ha (56,7 g/acre) 210 g/ha (85 g/acre)</p>		<p>Toutes les applications doivent être faites sur les bleuets nains en période de dormance Un maximum de deux applications par saison de croissance Ne pas faire de traitement dans les 30 jours suivant la première application Appliquer l'herbicide Chateau sur les plants en dormance dans l'année de rejet (printemps/ou automne) ou en période de dormance après la récolte (automne)</p>
<p>Mousse (répression)</p>	<p>280 g/ha (113,3 g/acre) 420 g/ha (170 g/acre)</p>		

MAUVAISES HERBES
SUPPRIMÉES

DOSE

IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

BROCOLI TRANSPLANTÉ

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte (répression) Amarante verte Morelle Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>210 g/ha (85 g/acre)</p>		<p>Appliquer Chateau au centre des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes anti-dérive Maximum de 210 g/ha par application ou par saison de croissance Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis de plastique qui sont au moins 10 cm plus hautes que l'entre rang traité La largeur de la couche de paillis doit mesurer au moins 60 cm Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes et un minimum de contact avec le plastique Des dommages importants peuvent survenir si la partie supérieure des buttes est pulvérisée. Une irrigation ou une pluie de 2,5 cm est recommandée avant la transplantation.</p>
---	---------------------------------	--	---

CANNEBERGES

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante verte Morelle Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>420 g/ha (170 g/acre)</p>	<p>7</p>	<p>Maximum de deux applications par saison de croissance Application à la volée ou en bandes uniformes. Éviter tout contact direct ou indirect avec le feuillage et les tiges vertes. Ne pas appliquer au-dessus des plants Ne pas faire de traitement consécutif dans les 30 jours suivants la première application</p>
--	----------------------------------	----------	--

CÉLERI

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>140 g/ha (56,7 g/acre) 210 g/ha (85 g/acre) Sol de texture grossière avec < 5% MO— 140 g/ha Sol de texture moyenne avec < 5% MO— 210 g/ha</p>		<p>Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours de la saison de croissance Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis plastique qui sont au moins 10 cm plus haut que l'entre rang, et la largeur de la couche de paillis doit mesurer au moins 60 cm Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes Si le dessus des couches de paillis est traité, des dommages sévères peuvent survenir si le feuillage entre en contact avec le plastique traité Utiliser une rampe de pulvérisation recouverte ou protégée pour l'application Irriguer le champ traité après l'application et avant la transplantation avec un minimum de ½ cm d'eau s'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage Toutes les applications doivent être faites avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive Ne pas appliquer après que les cultures soient transplantées</p>
<p>Pour le céleri cultivé en terre noire</p>	<p>140 g/ha (56,7 g/acre)</p>		<p>L'efficacité du désherbage et la durée de l'effet résiduel peuvent être réduites en terre noire</p>

OIGNONS SECS

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Sétaire verte Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>140 g/ha (56,7 g/acre) Sol minéral de texture grossière et moyenne avec < 5% MO et terre tourbeuse</p>	<p>45</p>	<p>Éviter le chevauchement des pulvérisations, à défaut de quoi la culture pourrait être gravement endommagée Appliquer entre les stades de 2-6 feuilles avant la levée des mauvaises herbes Ne mélanger à aucun autre produit à l'exception de l'herbicide Prowl[®] H₂O à un adjuvant, sinon des dommages importants peuvent survenir à la culture Ne pas mélanger avec d'autres formulations d'herbicides contenant du pendiméthaline Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 90% de sable ou de gravier</p>
---	--	-----------	--

MAUVAISES HERBES
SUPPRIMÉES

DOSE

IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

AIL

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'est Sétaire verte Amarante de Powel Morelle ciliée Kochia Amarante à racine rouge</p>	<p>Sol de texture grossière avec M.O.<5% 280 g/ha (113,3g/acre) Sol de texture moyenne avec M.O.<5% 420 g/ha (170 g/acre)</p>		<p>CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES EN PRÉLEVÉE Application avant l'émergence et dans un délai de 3 jours après le repiquage de l'ail Pour éviter des dommages à la culture, ne pas chevaucher les pulvérisations Des sols inondés suivant l'application de Chateau causera des dommages sévères à la culture Une seule application par saison de croissance Ne pas appliquer sur des sols à texture fine Une dilution appropriée avec de l'eau est nécessaire pour obtenir une bonne couverture de la pulvérisation Produit non efficace sur les mauvaises herbes émergées</p>
---	---	--	---

HOUBLON

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powel Morelle ciliée Kochia Amarante à racine rouge</p>	<p>Sol de texture grossière avec M.O.<5% 280 g/ha (113,3g/acre) Sol de texture moyenne avec M.O.<5% 420 g/ha (170 g/acre)</p>	30	<p>POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES EN PRÉLEVÉE Appliquer avant l'émergence des mauvaises herbes à l'automne Appliquer de chaque côté du rang de houblon pour une meilleure activation par la pluie Appliquer en mélange en réservoir avec le carfentrazone-éthyl lorsque les mauvaises herbes sont présentes Appliquer sur des plants de houblon en dormance seulement TRAITEMENT DES DRAGEONS Traitement des drageons par pulvérisation en jets dirigés quand le houblon a atteint un minimum de 1,8 m (6 pieds) Le jet de pulvérisation doit être dirigé à la base des plants de houblon (0,6 m/2 pieds) Éviter tout contact du produit avec les tiges vertes, le feuillage et les fruits (sauf si utilisé pour le contrôle des drageons) Ne pas combiner avec un adjuvant</p>
---	---	----	--

POIVRONS DE CHAMP

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'est Sétaire verte (répression) Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>140 g/ha (56,7 g/acre) 210 g/ha (85 g/acre) Sol de texture grossière avec < 5% MO— 140 g/ha Sol de texture moyenne avec < 5% MO— 210 g/ha</p>		<p>Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau par hectare au cours d'une seule saison de croissance Toutes les applications doivent être faites avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive Ne pas appliquer pendant ou après la floraison Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes Si le dessus des couches de paillis est traité, des dommages sévères peuvent survenir si le feuillage entre en contact avec le plastique traité Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis en plastique qui sont au moins 10 cm plus haut que l'entre rang, et la largeur de la couche de paillis doit mesurer au moins 60 cm Ne pas appliquer après que les cultures soient transplantées</p>
---	--	--	--

MAUVAISES HERBES
 SUPPRIMÉES

DOSE

IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

MENTHE POIVRÉE ET MENTHE VERTE

Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge	280 g/ha (113,4 g/acre) Sol de texture grossière avec < 5% OM	80	Ne pas appliquer sur la menthe en rangée ou la menthe bébé, utiliser uniquement sur la menthe établie Appliquer comme traitement unique sur la menthe établie et en dormance pour le contrôle des mauvaises herbes en prélevée Les champs labourés ou hersés après une application de l'herbicide Chateau WDG va exposer le sol non traité et briser la barrière de l'herbicide, provoquant ainsi un contrôle inadéquat des mauvaises herbes Ne pas appliquer sur les peuplements établis depuis plus de 3 ans
--	---	----	--

POMMES DE TERRE (Ouest du Canada seulement)

Répression : Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge	105 g/ha (42,5 g/acre) Sols de texture moyenne avec < 5% MO		Ne pas appliquer plus de 105 g de l'herbicide Chateau à l'hectare au cours d'une même saison de croissance Un léger travail du sol ou le déplacement du sol en surface réduiront l'efficacité du traitement L'herbicide Chateau peut être appliqué après le buttage des pommes de terre Il faut qu'un minimum de 5 cm de sol recouvre la portion végétative des plants au moment de l'application de l'herbicide Chateau. L'application sur des pommes de terre dont la portion végétative serait couverte par moins de 5 cm de sol pourrait entraîner des dommages à la culture. Ne pas appliquer après le fendillement du sol. Il s'ensuivrait de graves dommages. L'herbicide Chateau ne sera pas efficace si appliqué après le buttage L'herbicide Chateau doit être activé avant la levée de la culture (fendillement du sol), sinon celle-ci pourrait être gravement endommagée. Il est recommandé de fournir au moins ½-1 cm d'eau par irrigation avant le fendillement du sol.
--	---	--	--

ARBRES FRUITIERS

Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge	280 g/ha (113,3 g/acre) 420 g/ha (170 g/acre) Sol de texture grossière avec < 5% MO— 140 g/ha Sol de texture moyenne avec < 5% MO— 210 g/ha	60	L'herbicide Chateau doit être utilisé en mélange en réservoir avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium pour la suppression des mauvaises herbes levées. Consulter l'étiquette du produit en mélange pour connaître les doses, les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange à utiliser. N'appliquer que sur les arbres bien établis et en santé. Ne pas traiter les arbres en période de stress causé par des insectes, des maladies, des animaux, des conditions hivernales, le repiquage ou autre. L'herbicide Chateau devrait être appliqué uniformément sur le sol des vergers, ou en bandes uniformes dirigées à la base des troncs Maximum deux applications par saison de croissance Ne pas effectuer d'application consécutive à moins de 30 jours du premier traitement Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance Ne pas appliquer après le débourrement à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'opérateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits
--	--	----	---

MAUVAISES HERBES
SUPPRIMÉES DOSE IAR INFORMATION SUR L'APPLICATION

FRAISES

<p>Vergerette du Canada Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit Morelle noire de l'Est Sétaire verte (répression) Amarante de Powell Morelle poilue Kochia à balais Amarante à racine rouge</p>	<p>210 g/ha (85 g/acre) Sols de texture grossière et moyenne avec < 5% MO</p>	<p>Un traitement généralisé peut-être fait dans les fraises en dormance À toute autre période que le stade dormant, appliquer uniquement entre les rangs de fraises, au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive Maximum une application par saison de croissance Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage L'application après la nouaison peut moucher les fruits et doit être évitée. Ne pas appliquer après la nouaison.</p>
---	--	--

PATATES DOUCES

<p>Répression : Chénopode blanc Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Amarante de Powell Morelle poilue Amarante à racine rouge</p>	<p>105 g/ha (42,5 g/acre) Sols de texture moyenne avec < 5% OM</p>	<p>Ne pas appliquer plus de 105 g de l'herbicide Chateau à l'hectare au cours d'une même saison de croissance Appliquer Chateau avant le repiquage des plants de patate douce. Ne pas appliquer après le repiquage des boutures Ne pas planter de plantules/boutures produites en serre dans des champs traités avec l'herbicide Chateau Ne pas utiliser sur une variété de patate douce autre que la variété "Beauregard", à moins que l'utilisateur n'ait fait l'essai de l'herbicide Chateau WDG sur une autre variété et n'ait établi que la tolérance de la culture était acceptable Ne pas utiliser dans un mélange en réservoir, si ce mélange est appliqué avant le repiquage</p>
--	---	---



1.800.868.5444 | Nufarm.ca | NufarmHortCA

Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette pour plus d'information sur l'application pour contrôler les mauvaises herbes, les insectes et les maladies.
Consultez l'étiquette du produit pour en apprendre davantage sur les homologations futures, nouvelles cultures, insectes et les modalités d'utilisation.
Consultez l'étiquette du produit pour connaître les intervalles avant récolte.

Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette du produit.

Chateau^{MD} est une marque enregistrée de Valent U.S.A. LLC. Nufarm Agriculture Inc. est un distributeur des produits Valent au Canada.

67372-01/20

